



Décision n° 188/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle continue « Développer la confiance en soi pour être acteur de son avenir » avec le centre de formation ECOACHYOU de Cercoux pour :

- Madame GISCA Eugénia,
- Madame RANSAC Magali,
- Madame CAPDEPONT Cécile,
- Madame LEPÈRE Béatrice,
- Madame FOURTON Chloé,
- Madame LEMIÈRE Alice,
- Madame DIGNAC Carla,
- Monsieur ZERAB Mathieu,

du 31 mars au 16 avril 2025 pour un montant TTC de 3 500,00 €.

Fait à Jonzac,

Le **31 MARS 2025**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Pour le Président empêché,
le Vice-Président,**

M. Jean-Michel RAPITEAU